

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 avril, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9 heures, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; LE GOFF Yannick ; Marie-Thérèse SCOLAN.



DELBU2022-04-044

Territoires, citoyennetés et coopérations - Appel à candidature DLAL FEAMPA 2021-2027 : validation de la stratégie

Le Conseil d'agglomération a validé lors de la séance du 23 novembre 2021 la préparation d'une candidature commune à l'appel à candidature DLAL FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) à l'échelle du quartier maritime de Paimpol, avec Lannion-Trégor Communauté en tant que chef de file et en association avec Leff-Armor Communauté, pour la période 2021-2027.

Pour rappel, le DLAL est mis en œuvre par l'intermédiaire de la Priorité 3 du Règlement FEAMPA (UE) 2021/1139, intitulée : « Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture ».

Les candidatures devront être déposées avant le 20 avril 2022, et une audition des candidats aura lieu fin mai-début juin 2022 devant un comité de sélection.

L'analyse des candidatures se fera selon 3 critères :

- Qualité de la stratégie (40 %)
- Qualité du partenariat (30 %)
- Qualité de la mise en œuvre (30 %)

L'enjeu est important car il permettrait de flécher potentiellement une enveloppe d'1M€ pour financer des projets en lien avec les activités maritimes, de pêche et d'aquaculture, sur le quartier maritime de Paimpol. Pour la précédente période du programme 2014-2020, plusieurs projets ont été financés par ces fonds européens, dont le musée Mil'marin et l'atelier collectif de Loguivy.

En cohérence avec les objectifs de la Breizh Cop de la Région Bretagne, le projet de territoire, la stratégie mer et littoral validée en conseil du 01 juin 2021, cette nouvelle période de programmation FEAMPA 2021-2027, serait pour Guingamp-Paimpol Agglomération un outil essentiel dans la réalisation de ses projets, et dans le soutien de projets à l'échelle du quartier maritime de Paimpol.

Aussi, les différents groupes de travail organisés depuis décembre 2021 ont permis de sélectionner des champs d'action en fonction des enjeux et problématiques de notre territoire :

Stratégie DLAL FEAMPA



Par ailleurs, une instance devra être installée pour suivre la vie de ce programme européen : la Commission Mer et Littoral (CML), composée de représentants des secteurs public et privé locaux, et reflétant fidèlement les parties intéressées de l'économie bleue durable locale :

- Représentatifs de la stratégie maritime de notre territoire dans le cadre du DLAL FEAMPA
- Caractérisant un partenariat local fondé sur un équilibre entre acteurs publics et acteurs privés, avec au moins 50 % d'acteurs privés
- Dont une part significative des acteurs de la pêche et de l'aquaculture dans l'instance de gouvernance

Cette future gouvernance du DLAL FEAMPA aura pour mission principale d'appliquer la stratégie présentée schématiquement ci-dessus. Pour cela, le territoire sollicite une enveloppe de 1.1M€ auprès de la Région, pour la période 2021-2027 (projet de maquette financière annexée à la présente délibération).

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider la stratégie du DLAL FEAMPA 2021-2027 à l'échelle du quartier maritime de Paimpol ;
- D'autoriser le Président de Lannion-Trégor Communauté, en tant que chef de file de ce dossier, à transmettre la candidature du quartier maritime de Paimpol au DLAL FEAMPA 2021-2027 ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

